

NATIONAL DEMOCRATIC INSTITUTE  
FOR INTERNATIONAL AFFAIRS  
(NDI)

\* \* \* \* \*

PROJET - R.C.A.

\* \* \* \* \*

RAPPORT

\* \* \* \* \*

ATELIER D'EVALUATION  
DU PROCESSUS ELECTORAL  
EN R.C.A.

**BANGUI 1999**

## PLAN

### INTRODUCTION

- PrJsentation de l'atelier.....3
- Objectifs de l'atelier.....3
- C.Jr.Jmonies d'ouverture et de cl^ture.....3, 4

### CONTENU DES TRAVAUX

#### **I - LES COMMUNICATIONS EN PLENIERE.....5, 9**

- ExposJ 1: Place et importance des Jlections dans le processus Jlectoral.....5
- ExposJ 2: La prJsentation et l'analyse du cadre juridique du processus Jlectoral.....5
- ExposJ 3: Le contentieux Jlectoral.....5
- ExposJ 4: L'organisation des Jlections.....6
- ExposJ 5: Le modPle Centrafricain de prJparation et d'organisations des Jlections.....6, 7
- ExposJ 6: La place et le r^le des partis politiques, des structures Jtatiques et de la sociJtJ civile dans le processus Jlectoral.....7
- ExposJ 7: L'appui de la CommunautJ Internationale au processus Jlectoral Centrafricain / le r^le la MINURCA .....7, 8
- ExposJ 8: Le r^le des bailleurs de fonds.....8
- ExposJ 9: Les observateurs internationaux.....9

#### **II - LES TRAVAUX EN ATELIERS .....10 - 21**

- Le cadre juridique.....10, 11, 12
- L'administration des Jlections.....13, 14
- La participation des partis politiques et des structures Jtatiques.....15, 16
- La sociJtJ civile.....17, 18, 19
- L'appui de la CommunautJ Internationale.....20, 21, 22

#### **III - CONCLUSION.....23**

- La synthese des recommandations.....23, 24, 25

### ANNEXES

- ANNEXE I: Programme de l'atelier
- ANNEXE II: Termes de rJtJrence des communications
- ANNEXE III: Liste gJnJrale des participants
- ANNEXE IV: Liste des participants par atelier
- ANNEXE V: Motions et appel de Bangui
- ANNEXE VI: Liste des sigles et acronymes

## INTRODUCTION

A la suite des Élections législatives des 22 Novembre et 13 Décembre 1998. Le National Democratic Institute for International Affairs (NDI) intervient une fois de plus pour organiser le présent atelier d'évaluation du processus électoral en République Centrafricaine (RCA). Il s'agit de jeter un regard retrospectif sur l'organisation administrative de la dernière consultation législative dont il faudrait en dresser le bilan, et faire des propositions susceptibles d'améliorer les prochaines consultations.

Pendant trois (3) jours, les quatre vingt (80) délégués (Annexes II) conviés à cet atelier ont examiné les neuf (9) thèmes inscrits à l'ordre du jour et qui ont orienté les travaux en commission. Il convient de préciser que les diverses recommandations faites lors de ces travaux ne proviennent pas du NDI, mais sont issues des réflexions des participants à l'atelier.

Les cérémonies d'ouverture et de clôture étaient placées sous la présidence de Monsieur Laurent GOMINA PAMPALI, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, Représentant Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement d'Action pour la Promotion de la Démocratie (GAPD).

Trois (3) allocutions ont été prononcées lors de la cérémonie d'ouverture :

La première a été faite par Monsieur Mathieu BILE, Consultant du NDI. Il a présenté les objectifs de cet atelier qui consistent à dresser le bilan des dernières Élections législatives afin d'en combler les lacunes et d'en consolider les acquis. Il a souligné que la tenue de cet atelier et les objectifs qui lui sont assignés ont été salués par les Bailleurs de fonds et les autres acteurs du processus électoral.

D'après lui, ces objectifs bien qu'ambitieux, pourront être atteints si l'atelier est perçu comme un véritable cadre de échanges et non un cadre idéal pour ressasser les haines et les rancœurs ou pour réveiller des velléités négatives.

Pour finir, il a exprimé le vœu du NDI, en organisant cet atelier dans un contexte politique particulier de voir les Centrafricains dépasser leurs querelles personnelles, les incompréhensions passagères et de ne considérer que le seul intérêt général, celui du Centrafrique.

La deuxième allocution a été prononcée par Monsieur OLOUEMY ADENEJI, Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations-Unies en RCA.

Après un bref rappel du contexte dans lequel les Élections législatives de 1998 se sont tenues, il a mis en exergue les efforts déployés par la Communauté Internationale, notamment le Conseil de Sécurité des Nations-Unies qui, avec l'adoption des résolutions 1159, 1182 et 1201, n'ont mené aucun effort pour soutenir et mener à terme cette consultation.

Il a cité la distribution du matériel électoral, le déploiement des Observateurs Internationaux à travers le pays et la mobilisation de plusieurs centaines de personnes civiles et militaires.

L'honneur revint enfin au Représentant du Gouvernement qui, dans son discours a salué la contribution significative de la Communauté Internationale dans l'organisation de cette consultation et le rôle particulier joué par le National Democratic Institute (NDI) dans l'organisation de ces Élections par la formation du personnel électoral.

D'après lui, cet atelier vient à point nommé pour faire le bilan des Élections passées afin d'envisager sérieusement les Élections présidentielles à venir.

Lors de la cérémonie de clôture, la synthèse des travaux a été présentée et trois motions et un Appel dit Appel de Bangui (annexe V) ont été lues. Madame Michelle MOMY, Consultante du NDI a adressé au nom de cette ONG ses vifs remerciements au Gouvernement, aux ONG et à la Communauté Internationale pour leur soutien à ce programme, sans oublier le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations-Unies.

Convaincue de ce que les objectifs de cet atelier ont été atteints, elle a exhorté tous les acteurs cités à prendre acte des recommandations, qui en sont sorties et d'œuvrer à leur application effective.

Elle a conclu les propos en affirmant que la consolidation de la démocratie Centrafricaine passe notamment par le don de soi, une certaine objectivité, la recherche en toutes circonstances du consensus et du compromis, le souci de l'intégrité générale et de l'unité nationale.

En déclarant la fin des travaux, le Ministre de la Justice a formulé une motion spéciale à l'endroit du NDI et des Bailleurs de fonds pour leur soutien sans cesse renouvelé à la consolidation de la démocratie Centrafricaine.

Il a en outre exhorté les participants à l'atelier de répandre auprès de leur entourage les enseignements reçus lors de cet atelier, lesquels découlent du contenu des travaux (communication en plénière, travaux en atelier) et des résolutions et recommandations.

## CONTENU DES TRAVAUX

### I - LES COMMUNICATIONS EN PLENIERE

Neuf (9) communications ont été faites autour des deux grands thèmes que sont le cadre juridique du processus électoral et le cadre institutionnel des élections.

Exposé 1: **Place et importance des élections dans le processus électoral.** Ce thème a été présenté par Monsieur Justin NDJAPOU de la Ligue Centrafricaine des Droits de l'Homme (LCDH).

Après avoir rappelé les différents types d'élections consacrés par le Code Electoral Centrafricain, l'intervenant a fait observer que la paix et la stabilité sont les premières conditions nécessaires à la préparation et à l'organisation des élections. Elles requièrent donc le consensus des différents acteurs autour des questions sensibles telles que la confection des listes électorales et des cartes d'électeurs, le découpage des circonscriptions électorales, le traitement des candidatures, la confection des bulletins des candidats, etc. Pour la réussite des élections, le personnel électoral devra être formé, le matériel également devra être disponible. Il a terminé son exposé en soulignant que les élections ne peuvent être considérées comme réussies que si les résultats sont acceptés par tous.

Exposé 2: **La présentation et l'analyse du cadre juridique du processus électoral,** a été fait par Madame Damienne NANARE de l'Association des Femmes Juristes Centrafricaines (AFJC). Elle a fait l'inventaire des textes juridiques qui intéressent le processus électoral en l'occurrence la constitution, la loi portant code électoral, la loi relative aux partis politiques et différents textes subsidiaires.

Il ressort de son exposé que ces documents présentent quelques insuffisances et des non-dits. Par exemple, la constitution ne prévoit aucune disposition pour régler une crise institutionnelle qui naît du refus du Président de la République de signer une déclaration du conseil des Ministres ou bien du refus du Gouvernement d'examiner une ordonnance du Président de la République.

En ce qui concerne le code électoral, l'on constate que jusqu'à ce jour, aucun décret d'application n'a été pris pour préciser ses dispositions. En outre, il apparaît urgent d'harmoniser son contenu notamment les dispositions relatives aux pièces d'identification des électeurs et pouvant régler les difficultés de gestion d'administration des bureaux de vote et centre de dépouillement.

Pour finir, elle a mis l'accent sur la nécessité de reviser la loi relative aux partis afin d'éviter que des partis politiques se créent sans toutefois justifier de leurs capacités à participer aux activités culturelles et économiques qui s'ajoutent à leur rôle premier d'animation de la vie politique.

Exposé 3: **Le contentieux électoral,** a été présenté par Monsieur Emmanuel KOSSE de GERDES/Centrafricaine. D'après l'intervenant, les élections ont une grande importance dans le processus de démocratisation et représente un enjeu réel pour les différentes factions engagées dans ce processus. Souvent le déroulement des élections est vicié par certains antagonismes, ce qui entraîne des contestations et des litiges qu'il convient de régler conformément à la loi.

A cet effet, le droit du contentieux électoral Centrafricain dont les sources sont la constitution, la loi, les règlements et la jurisprudence fait apparaître différentes sortes de contentieux. Celui de l'annulation des opérations électorales, des résultats électoraux et de toute autre décision prise au cours du processus électoral. Il y a ensuite le contentieux de préparation.

Les requêtes en annulation sont généralement fondées sur les mêmes moyens de droit mais la plupart de ses requêtes sont rejetées parce que l'annulation des opérations et des résultats électoraux

n'est possible que lorsque les faits allégués à la base de celle-ci sont déterminants et de nature à affecter la régularité et à fausser fondamentalement les résultats.

Exposé 4: **L'organisation des élections** à JtJ présentée par Madame Catherine SAPPOT de l'Association des Femmes Juristes Centrafricaines (AFJC).

Dans sa présentation, l'intervenante a mis l'accent sur la nécessité d'une bonne administration des différentes phases des élections : 1) la préparation, 2) le déroulement du scrutin et 3) le recensement et la proclamation des résultats.

1- La préparation du scrutin implique entre autres tâches :

- L'élaboration des textes et des procédures qui devront déterminer chaque type d'élection, les conditions pour être candidat ainsi que des mesures relatives au déroulement du vote, à la proclamation des résultats et au règlement du contentieux.

- L'établissement des listes électorales. Il s'agit d'une phase primordiale et laquelle il faut apporter beaucoup de soin car ces listes déterminent le taux de participation. Les listes électorales devraient être revisées périodiquement afin de corriger les omissions et les mauvaises transcriptions et de procéder aux ajouts.

- La confection et la distribution des cartes d'électeur : elles sont tributaires de manière avec laquelle les listes électorales sont établies.

- Le découpage électoral qui devrait se faire si possible de manière consensuelle avec les autres composantes de la société.

- L'enregistrement des candidatures

- L'ouverture des campagnes et l'élaboration d'un programme d'accès aux médias d'Etat afin de garantir la liberté d'expression.

- L'administration des élections, tâche régalienne du Ministre chargé de l'Administration du Territoire, désormais dévolue à une structure indépendante, devrait être accomplie par des hommes et des femmes intègres et compétents. Le matériel électoral également doit être complet, car il est indispensable au bon déroulement du vote.

2 - Le déroulement du vote se révèle une tâche extrêmement délicate surtout en ce qui concerne la gestion des bureaux de vote. Il requiert donc une plus grande vigilance de la Commission chargée de la Supervision des Elections en ce qui concerne l'organisation matérielle des consultations.

3 - Le dépouillement des votes, le recensement des résultats et leur proclamation sont également des phases sensibles. A cet effet, la Commission qui organise les élections doit apporter un grand soin à l'organisation matérielle, technique de cette phase.

Exposé 5: **Le modèle Centrafricain de préparation et d'organisation des élections**, à JtJ présentée par Monsieur Samuel ZOUMBETI, vice président de la CEMI. Celui-ci a conduit son intervention autour de trois grands axes à savoir les acquis de la CEMI, les difficultés rencontrées et les suggestions utiles à son amélioration.

Il a débuté sa communication par un rappel de l'histoire des mécanismes et procédures d'organisation des élections en RC.A.. Cette tâche traditionnellement exécutée par le Ministre de

l'Administration du Territoire est désormais confiée à une Commission Mixte Indépendante aux termes d'un consensus intervenu entre les forces vives de la Nation.

La formation des cinq mille agents régionaux grâce à l'appui du NDI, la création des structures décentralisées en vue de faciliter une bonne organisation des élections, constituent quelques acquis du modèle de la CEMI.

Les difficultés de la CEMI quant à elles résident dans les problèmes d'organisation interne de la CEMI. Par exemple, le décret portant son organisation et son fonctionnement ne précise pas avec exactitude les rôles des deux vice-présidents.

- Le nombre théorique des membres de la CEMI.
- La lourdeur de la procédure adoptée par les Bailleurs de fonds pour les décaissements sont autant de causes des échecs de la CEMI.

Pour finir, l'intervenant a suggéré :

- La révision du décret organisant la CEMI,
- La convocation de la nouvelle CEMI d'ici le 20 Février 1999 au plus tard,
- La révision de la liste régionale d'ici fin Février 1999,
- La recomposition de la CEMI dans le sens de l'allègement de son effectif.

**Exposé 6: La place et au rôle des partis politiques, des structures étatiques et de la société civile dans le processus électoral**, a été présenté par Madame Simone BODEMO de l'Association Centrafricaine des Ressortissants des Universités Nord-Américaines (ACRUNA).

Dans son exposé, l'intervenante a retracé le contexte particulièrement difficile dans lequel évolue la démocratie Centrafricaine. La pauvreté de plus en plus accrue et le manque de culture démocratique ne favorisent pas la consolidation de la démocratie. De son avis, l'organisation des élections souffre de beaucoup d'imperfections du fait de la non implication effective des différents acteurs. Le non respect de la neutralité par les agents de l'Etat a rendu leurs interventions inefficaces pour l'organisation des élections.

A propos des partis politiques, elle a fait ressortir leur importance dans l'animation de la vie politique. Seulement, elle déplore leur tendance à faire de la course au pouvoir leur seule préoccupation en négligeant l'éducation et la formation de leurs militants. Certains partis politiques n'ont d'ailleurs pas d'identité propre a-t-elle souligné.

Les Organisations Non Gouvernementales (ONG) ont été présentées comme des forces d'interpellation et un cadre de réflexion. Comme telles, elles devraient se démarquer des tendances partisans et demeurer neutres afin de servir d'interface entre les différents camps en cas de conflit. Déplorant l'insuffisance de leur implication dans le règlement des conflits nationaux, elle les a exhortés à entreprendre des activités dans le domaine de l'éducation et de l'information des électeurs.

Elle a terminé sa communication en mettant un accent sur l'éthique politique, en demandant aux acteurs de cesser avec des pratiques telles que ce qu'il convient d'appeler la transhumance politique et qui consiste à aller d'un parti politique à un autre au gré des circonstances. Cette éthique, a-t-elle dit, appelle la tolérance, la civilité, le respect mutuel lors des campagnes électorales. Elle a enfin invité les femmes à s'impliquer davantage dans le processus.

**Exposé 7: L'appui de la communauté internationale au processus électoral Centrafricain: Le rôle de la MINURCA**, a été présenté par Monsieur HANY ABDEL AZIZ, Administrateur de la Mission des Nations-Unies en Centrafrique (MINURCA).

Dans son adresse, l'intervenant s'est félicité du bon déroulement du processus électoral en Centrafrique dont le mérite revient à tous les acteurs qui par leurs contributions, ont apporté leur pierre à la construction de cet édifice qu'est la démocratie Centrafricaine.

Pour lui, l'appui de la communauté internationale s'est fait en trois rubriques. A savoir l'appui matériel, l'assistance technique et support logistique. Mais l'appui le plus important, sur lequel il faut insister, est le soutien moral de la communauté internationale au peuple Centrafricain, sans lequel, tout apport matériel aura été vain. Ce soutien moral a consisté à accompagner le peuple Centrafricain et à l'encourager dans ce processus.

Il a précisé que dix (10) Etats participent à la MINURCA dont huit (8) Etats Africains dans sa composante militaire et que sa composante civile contient plus de cinquante (50) nationalités différentes. L'intervenant a expliqué que l'apport matériel s'est fait dans les limites des mandats arrêtés par les deux résolutions 1182 et 1201/1998 du Conseil de Sécurité. Cet apport a consisté à l'appui logistique à la préparation et à la tenue des élections législatives par le transport du matériel et la création de plusieurs sites de sécurité dans le pays.

Dans ce contexte :

- 1350 militaires de dix (10) pays membres de l'ONU ont participé à l'opération aussi bien qu'environ 250 fonctionnaires internationaux, une vingtaine de policiers civils internationaux et une centaine d'observateurs internationaux.
- Une dizaine d'avions ont participé à l'opération en effectuant environ 900 heures de vols.
- Des milliers d'heures de diffusion ont été effectuées par la radio MINURCA pour ne citer que ces quelques exemples.

Il conclut que les élections législatives en Centrafrique ont réussi par l'apport de tous certes, mais surtout grâce à l'engagement des Centrafricains et Centrafricaines.

Exposé 8: **Le rôle des Bailleurs de fonds**, présenté par M. MESSING BENGTE Representant résident (PNUD), porte parole de la coordination des bailleurs de fonds.

Dans son introduction, l'orateur s'est appuyé sur les raisons qui ont poussé la communauté internationale à soutenir le processus électoral en Centrafrique, pratiquement à se substituer à l'Etat. Raisons qui tiennent d'une part au souci d'aider la Centrafrique à consolider la paix retrouvée et à renforcer le processus de démocratisation amorcée depuis 1993 et d'autre part à l'appel, à l'assistance lancé par le Gouvernement à l'endroit de la communauté internationale, au Secrétaire des Nations-Unies (résolution 1159 - 1998 relatif au déploiement de la MINURCA) pour appuyer le processus électoral.

En effet, selon M. MESSING, les objectifs recherchés par les Bailleurs de fonds étaient de contribuer à l'organisation d'élections crédibles, gages de stabilité, de transparence et d'apaisement social.

La communauté internationale pour soutenir le processus électoral, s'est appuyée sur la CEMI, organe institutionnalisé, responsable de l'organisation des élections pour la gestion des fonds en collaboration avec la coordination des Bailleurs de fonds représentée par le PNUD. Ceci pour garantir la transparence et une gestion saine.

La contribution de la communauté internationale a porté d'une part sur l'assistance technique à la CEMI (PNUD - Union Européenne - MINURCA - NDI), et d'autre part l'assistance financière de 2 milliards de FCFA pour l'acquisition de matériels électoraux (impressions listes électorales, bulletins, cartes d'électeurs et transport), l'organisation d'ateliers de formation (agents électoraux,

campagne d'éducation civique et d'information ainsi que l'informatisation des résultats), et d'appui à l'exécution du plan de sécurité des élections, paiement des indemnités des membres de la coordination de la CEMI, appui logistique.

Enfin, la prise en charge de tout le processus électoral par les Bailleurs de fonds a confronté un certain nombre de difficultés liées à l'absence de contribution financière de l'Etat, l'inexistence d'archives de la CEMI de 1993, l'adoption tardive du budget de la CEMI, la non-maîtrise par la CEMI, des procédures des Bailleurs de fonds, la mauvaise planification des besoins de la CEMI et des ONG, les détournements, etc...

Pour clore sa communication, l'orateur a interpellé les autorités politiques et la société civile Centrafricaine à mieux s'impliquer dans le processus électoral en privilégiant la compétence et l'intégrité pour mieux garantir l'efficacité des acteurs impliqués et la crédibilité des élections.

**Exposé 9: Les observateurs internationaux,** a été présenté par Godefroy MOKAMANEDE (ACCD/GERDDES). L'intervenant a défini le rôle très important des observateurs dans un processus électoral.

D'abord la présence des observateurs internationaux pendant le déroulement des opérations électorales est de nature à sécuriser les électeurs et à crédibiliser les résultats des opérations. Il est ensuite revenu sur le statut des observateurs internationaux, leur financement et l'impact de leurs conclusions. Au sujet de leur statut, les observateurs doivent être accrédités par la commission ou l'organe en charge de l'administration des élections. Tandis que leur financement relève soit des entités auxquelles ils appartiennent et qui leur confient cette mission, soit de l'Etat qui organise les élections et qui exprime le besoin de se faire assister des observateurs.

A la fin de leur mission, les observateurs produisent des rapports qui restent et demeurent des avis. Cependant, ces rapports sont déterminants pour les relations de l'Etat, organisateur des élections avec la communauté internationale notamment la communauté financière.

Après les communications en plénière, les participants à l'atelier ont été repartis en plusieurs commissions afin d'approfondir les réflexions sur les différents aspects du processus électoral. Le jour du 26 Janvier 1999 a été consacré aux travaux en commission dont les rapports suivent.

## ATELIER I: LE CADRE JURIDIQUE DU PROCESSUS ELECTORAL

La commission N 1 constituée de 17 membres (conférenciers listés en annexe IV) et intitulée le cadre juridique du processus électoral a tenu ses travaux sous la direction d'un bureau composé de certains membres de la société civile.

Il s'agissait pour les participants de cette commission de répertorier et d'étudier les instruments juridiques existant relatifs au processus électoral, d'évaluer les aspects positifs, d'identifier les faiblesses et imperfections afin de proposer des solutions tendant à l'amélioration du cadre juridique du processus électoral en Centrafrique.

Les débats ont été sereins, fructueux et ont permis d'évaluer le constat ci-après:

Le cadre juridique du processus électoral en R.C.A. existe bel et bien et est constitué de nombreux textes dont les principaux sont :

- La constitution du 14 Janvier 1995 fixant les modalités de fonctionnement des différents organes de l'ETAT, leurs modes de désignation et garantissant l'exercice des libertés fondamentales.

- La loi organique N°91.004 du 14 Juillet 1991, définissant les conditions de formation, de fonctionnement, du financement et de la dissolution des partis politiques.

- La loi N°98/004 du 27 Mars 1998 portant Code Electoral.

- Le Décret N°98/183 du 17 Juin 1998 portant organisation et fonctionnement de la Commission Electorale Mixte et Independante (CEMI).

Les participants ont noté que ces textes présentent beaucoup d'aspects positifs car sur plusieurs points, ils innove par rapport aux textes précédents et même par rapport à certains textes qui sont d'application dans d'autres pays.

**Par exemple :** La constitution du 14 Janvier 1995 prévoit en son article 70, la saisine de la Cour Constitutionnelle sur la constitutionnalité des lois par toute personne se sentant lésée ; soit directement par voie d'action, soit indirectement par la procédure de l'exception d'inconstitutionnalité. Elle offre ainsi au citoyen, et donc à l'électeur, la possibilité de faire valoir ses points de vue sur la gestion des affaires publiques.

La création aux termes de l'article 7 du code électoral, de la CEMI, organe mixte chargé de l'organisation des élections est une innovation très importante car elle écarte du coup les suspicions qui résulteraient de l'organisation des élections par l'administration seule.

La gratuité de la procédure en matière électorale prévue à l'article 97 du Code Electoral et la possibilité faite à tout électeur, en ce qui concerne les élections autres que présidentielles, de contester les résultats des élections devant la juridiction compétente, sont autant de dispositions pouvant favoriser l'expression des libertés publiques.

Cependant, beaucoup d'imperfections, d'omissions et de contradictions sont relevées dans ces divers textes. Entre autres :

### \* Dans le Code Electoral

- Aucune partie réglementaire n'étant prévu, les textes subséquents de la loi électorale sont pratiquement inexistantes. Ce qui a nécessité le recours à certains palliatifs tels que les directives de la CEMI afin de régler certaines questions de procédure des opérations électorales.

- Aux termes de l'article 36, les bulletins de vote sont remis au Président du bureau en présence des Assesseurs qui en donnent charge. Or les Assesseurs sont désignés le jour du scrutin parmi les premiers électeurs présents à l'ouverture du bureau. Ce sont là deux dispositions difficilement conciliables.

- L'application des articles 77, 90 et 136 alinéa 2 est de nature à créer une instabilité des institutions. En effet, de la combinaison de ces articles, les résultats des élections sont proclamés par la Cour Constitutionnelle avant l'examen de recours contentieux. Ce mécanisme comporte de graves inconvénients.

- Il apparaît une contradiction évidente entre les dispositions des articles 31 et celles de l'article 152 relatifs aux délais de dépôt des candidatures. Par ailleurs ces délais apparaissent trop courts au regard du nombre de candidatures enregistrées lors des dernières élections.

- Un point important du cadre du processus électoral mérite d'être souligné. En effet, le Code Electoral Centrafricain a opté pour un mode de scrutin majoritaire à deux tours. Seulement, compte tenu de la faiblesse des ressources du pays et de ce que l'organisation d'élections induit des dépenses élevées, il apparaît superflu d'organiser un deuxième tour de scrutin lorsqu'un seul des candidats est admis en ballotage.

#### **\* Dans la loi relative aux partis politiques.**

Cette loi nécessite une révision car elle est en total déphasage avec les réalités actuelles du pays. Par exemple :

- Elle attribue compétence à la Chambre Administrative de la Cour Suprême en ce qui concerne le contentieux des partis politiques. Or la Cour Suprême n'existe plus dans le droit positif Centrafricain.

- Elle ne définit aucun critère de représentativité pour la formation des partis politiques. Aussi assistons-nous à une prolifération de micro partis dans le paysage politique Centrafricain.

#### **\* Dans le décret portant organisation et fonctionnement de la CEMI**

- Seul est prévu le nombre de députés par entité à désigner à la CEMI, mais aucun critère précis de désignation n'est prévu. Ce qui a eu pour conséquence le nombre pléthorique des membres de la CEMI et l'alourdissement de l'administration des élections.

- Si l'indépendance de la CEMI est proclamée dans le Code Electoral, sa nature juridique exacte n'est pas précisée dans le décret portant son organisation.

Forts de ce qui précède, les participants ont pris les décisions et font les recommandations suivantes: Nous, participants à l'atelier d'évaluation du processus électoral en R.C.A. organisés à Bangui par le NDI du 25 au 27 Janvier 1999 :

- Considérant la jeunesse de notre démocratie;

- Considérant la faiblesse des ressources financières de la Centrafrique;

- Considérant le taux élevé d'analphabétisme en R.C.A.;
- Tirant les leçons des dernières élections.

## **RECOMMANDATIONS**

### **\* Aux pouvoirs publics**

Compte tenu des expériences des dernières élections législatives et dans le souci de préserver notre démocratie, nous proposons qu'il soit inscrit dans les lois et règlements des dispositions interdisant tout abus, et ce pour une période donnée, des dissensions et alliance de nature à perturber la paix sociale.

De veiller à l'application effective des textes.

De procéder au toilettage des différents textes afin de les harmoniser.

### **1 - La révision du Code Electoral notamment :**

- De prolonger le délai de dépôt des candidatures aux élections législatives à 50 jours au moins.
- D'insérer une clause prévoyant la révision exceptionnelle des listes électorales en cas de nécessité en dehors des périodes prévues dans le Code Electoral.
- D'insérer une disposition relative aux populations nomades afin de leur permettre d'exercer leur droit de vote.
- De déterminer et clarifier avec exactitude les rôles des élus à la CEMI et au Ministre Chargé de l'Administration du Territoire.
- De prévoir la remise des bulletins de vote au Président du bureau en présence non pas des Assesseurs mais des Représentants des candidats.
- De prendre en compte les procédures de transmission des procès-verbaux et de distribution des cartes d'électeur suggérées par les Bailleurs de fonds.
- De modifier l'article 136 alinéa 2 ainsi qu'il suit :  
(Le résultat définitif de l'élection du Président de la République est proclamé par le Président de la Cour Constitutionnelle dans les 30 jours qui suivent le scrutin, et ce, après examen préalable des recours contentieux. Les résultats provisoires étant rendus publics par la CEMI).
- De modifier les dispositions de l'article 142 alinéa 2 de manière à déclarer élu au premier tour le candidat se retrouvant seul en ballottage.

### **2 - La révision de la loi organique sur les partis politiques, notamment :**

- D'insérer des critères de représentativité en exigeant par exemple la réunion d'un certain nombre de signature de personnes en âge de voter avant de donner l'agrément.

### **3 - La modification du Décret portant organisation et fonctionnement de la CEMI, notamment :**

- D'aligner la structure de la CEMI en déterminant des critères précis de désignation des membres.
- De préciser la nature juridique exacte de la CEMI, autorité administrative indépendante dont les décisions sont exécutoires et ne sont susceptibles de contestation que devant une juridiction.

**4 - La modification du Décret portant découpage électoral en associant la CEMI et d'autres entités compétentes au découpage électoral.**

**\* Au NDI**

- De continuer et d'intensifier ses programmes d'appui à la jeune démocratie Centrafricaine.

## ATELIER 2 : L'ADMINISTRATION DES ELECTIONS

La Commission NE2 "Administration des Elections" avait pour objectif d'analyser les différentes tâches de préparation, d'organisation, de supervision et de contrôle des élections, de montrer au regard des élections déjà organisées dans le pays, les acquis et les faiblesses du modèle Centrafricain et de proposer des solutions pouvant rendre l'administration des élections plus efficiente.

L'on entend par Administration des élections l'ensemble des besoins en personnel, matériel et procédures définies par la loi en vue de la mise en place ou du renouvellement des institutions. Traditionnellement, ce rôle est dévolu au Ministre Chargé de l'Administration du Territoire. Mais l'impartialité de cet organe de l'Etat étant souvent mise en doute, un consensus s'est dégagé afin de confier l'organisation des élections à un organe indépendant. D'où la naissance de la Commission Electorale Mixte (CEM) en 1993, puis de la Commission Electorale Mixte Indépendante (CEMI) instituée par la loi N° 98/004 du 27 Mars 1998 qui stipule en son article 7 : "Il est créée une Commission Electorale Mixte Indépendante en abrégé {CEMI}. Elle est chargée de la préparation, de l'organisation, de la supervision et du contrôle des élections présidentielles, législatives, régionales, municipales et des consultations référendaires". Le décret N 98/183 du 17 Juin 1998 en a fixé l'organisation et le fonctionnement.

Des différentes interventions, il ressort que la CEMI a pu remplir sa mission malgré quelques imperfections relevées dans son fonctionnement et dans l'exécution de certaines tâches.

### I - LES ACQUIS

Certaines initiatives propres de la CEMI ont été déterminantes dans la réussite des élections. Ainsi, pour pallier les insuffisances du Code Electoral, la CEMI a élaboré des directives qui ont permis de résoudre de nombreuses questions d'interprétation et de procédures qui auraient pu constituer des motifs de contestation. Ces directives ont par exemple, permis de régler le problème du remplacement des présidents du bureau de vote et de centre de dépouillement absents le jour du scrutin, en attribuant compétence aux présidents des Comités Locaux pour nommer de nouveaux.

La création des centres d'information et d'orientation dans les lieux de grande concentration d'électeurs a facilité le déroulement des opérations de vote.

En gérant la répartition des temps d'antenne aux partis politiques, la CEMI a valablement suppléé le (Haut Conseil de l'audio visuel) non opérationnel à l'époque.

La proclamation provisoire des résultats des élections par la CEMI a permis de tempérer l'impatience des candidats et des électeurs et parer les risques de débordement qu'une longue attente aurait pu occasionner.

Cependant, si la CEMI a conduit jusqu'à son terme le processus électoral, cela n'a pas été sans quelques difficultés.

### II - LES FAIBLESSES

Les contradictions internes à la CEMI ont abouti parfois à l'absence de neutralité et d'objectivité dans la prise des décisions tel que l'exige le règlement intérieur de la CEMI.

L'inobservation du règlement intérieur par les membres a donné lieu à de nombreuses exactions telles que la manifestation des appartenances politiques, les détournements de deniers, l'usage abusif des moyens mis à leur disposition etc.

Il a été par ailleurs relevé le manque de coordination d'une part entre les organes centraux et les comités locaux de la CEMI d'autre part entre les commissions, et enfin entre les sous-commissions et le bureau de Co-ordination. La conséquence est que l'information n'a pas circulé, les actions n'étaient pas coordonnées et donc inefficaces. Concernant les relations de la CEMI avec les autres organes intervenant dans l'administration des élections, de nombreuses failles ont également été relevées.

Le manque d'implication effective de l'ETAT dans le financement des opérations électorales a entraîné de sérieux retards dans l'exécution du plan opérationnel de la CEMI et a été sources de nombreuses frictions avec les bailleurs de fonds.

Les incompréhensions entre les bailleurs de fonds et la CEMI ont constitué souvent un facteur de blocage.

Le choix des dirigeants détachés par les entités auprès de la CEMI n'a pas souvent répondu aux critères de compétence et de moralité.

Le chevauchement de compétences a été souvent source de conflit entre la CEMI et le Ministre de l'Administration du Territoire. Le traitement des dossiers de candidatures en est un exemple patent car il a soulevé beaucoup de conflit de compétences.

En dépit de toutes ces imperfections et manquements, les membres de la commission constatent que les opérations électorales se sont déroulées dans des conditions relativement satisfaisantes. Des améliorations doivent être apportées. Aussi, les participants aux présentes assises souhaitent-ils qu'une attention particulière soit accordée aux recommandations suivantes:

## **RECOMMANDATIONS**

- Considérant que les élections constituent le pilier de tout processus démocratique et un attribut essentiel de la souveraineté nationale;
- Considérant que les élections crédibles, justes et transparentes sont un gage de paix sociale et de l'unité nationale;
- Considérant les difficultés de financement des élections, conséquences de la faiblesse des ressources de la R.C.A.

Les participants à l'atelier sur l'évaluation du processus électoral en R.C.A. organisés à Bangui par le NDI, recommandent :

- La restructuration de la CEMI dans les meilleurs délais afin de rendre la structure plus saine et opérationnelle ;
- L'introduction des critères de compétence, d'intégrité et du sens élevé du civisme dans la désignation des dirigeants de la CEMI ;
- la formation notamment par le NDI des membres de la nouvelle CEMI
- La remise du matériel électoral sur charge des présidents du bureau de vote et de centre de dépouillement qui s'engagent à le restituer à la CEMI auprès des opérations de vote sous peine de poursuites pénales.

### ATELIER 3: LA PARTICIPATION DES PARTIS POLITIQUES ET DES STRUCTURES ETATIQUES AU PROCESSUS ELECTORAL

Le processus électoral engagé en R.C.A. a connu la participation effective des partis politiques et des structures étatiques, mais cette participation ne s'est pas toujours faite selon les règles fixées par les lois et règlements. De l'avis des participants, la crise de confiance consécutive aux différents événements qu'a connus la Centrafrique est la cause de multiples déviations constatées. Heureusement avec l'appui de la Communauté Internationale, cette crise a débouché sur de larges concertations entre les différentes composantes de la Nation. L'aboutissement en a été donc les élections législatives des 22 Novembre et du 13 Décembre 1998.

#### I) LES ACQUIS

Peuvent être considérés comme points positifs de l'implication des partis politiques dans le processus électoral :

- Le consensus intervenu sur le prolongement du délai de dépôt des candidatures aux élections législatives de 1998;
- La tendance vers un recours aux juridictions, seules compétentes pour régler le contentieux électoral. En effet, les partis politiques et les candidats se démarquent de plus en plus des pratiques qui consistent à régler leurs différends en jetant leurs militants dans la rue.
- Les différentes alliances intervenues entre les deux tours du scrutin, qui sont la marque d'une certaine maturité politique.
- Les quelques activités de sensibilisation à l'endroit de leurs militants menées par certains partis.
- La participation des structures étatiques quant à elle s'est faite sous diverses formes, bien qu'elle ait été loin de satisfaire toutes les attentes.

Les organes de l'Etat ont ainsi contribué efficacement dans le processus électoral en procédant au recensement des électeurs en déployant des agents pour la sécurisation des locaux de la CEMI, du matériel électoral et des opérations de vote.

Un appui logistique conséquent a été accordé à la CEMI par divers départements et organismes de l'Etat, notamment par la fourniture de matériel de travail, l'ouverture de lignes téléphoniques et d'autres moyens de communication, etc.

Les médias d'Etat ont servi de support de sensibilisation des électeurs aux différents aspects du processus électoral. Ils ont également aidé les partis politiques et les candidats à communiquer aux électeurs leurs programmes de société et les objectifs qu'ils se sont fixés.

Les dirigeants ont cependant déploré quelques agissements des partis politiques et des situations de fait qui ne sont pas de nature à contribuer à la consolidation de la démocratie.

#### II) LES FAIBLESSES

En effet, rares sont les partis qui mettent en oeuvre des programmes d'éducation, de formation et de sensibilisation de leurs militants au civisme. Par ailleurs, la propension au sein des partis politiques de plus en plus à privilégier l'appartenance régionale dans leurs options représente un grave danger pour la démocratie et la paix sociale.

Les propagandes Jlectorales ont souvent JtJ tranformJes en tribune de rPglement de comptes et d'attaques contre les personnes des adversaires politiques.

La dJsignation B la CEMI des dJJguJs ne prJsentant aucun gage de compJtence et de moralitJ est une preuve de manque d'objectivitJ dans la prise de dJcision des instances dirigeantes des partis.

La non implication de l'Etat dans le financement des besoins de la CEMI et des opJrations Jlectorales a constituJ un handicap certain au bon dJroulement du processus Jlectoral.

L'absence de soin dans la confection des listes Jlectorales, l'insuffisance des mesures de sJcuritJ et la manipulation des listes nominatives des agent Jlectoraux sont autant d'Jcueils qu'ils conviendraient de corriger.

Par consJquent, les dJJguJs ont formulJ des recommandations B l'endroit des partis politiques et des pouvoirs publics en vue de leur implication rJelle et positive dans le processus Jlectoral.

## **RECOMMANDATIONS**

### **\* Aux partis politiques**

- La formation, l'information et la sensibilisation des militants aux idJaux de la dJmocratie devraient constituer une des prontes des partis politiques;

- Le recentrage des activitJs autour des programmes de sociJtJ et non sur des donnJes non rationnelles tels que l'appartenance rJgionale et autres.

- Le choix des dJJguJs B envoyer B la CEMI et dans les diffJrents fora devra se faire sur la base de la compJtence, l'intJgritJ morale et la loyautJ.

### **\* Aux pouvoirs publics**

- La mise en place de la nouvelle CEMI dans les meilleurs delais

- La diligence des structures Jtatiques aux sollicitations de la CEMI et des autres acteurs intervenant dans le processus Jlectoral ;

- L'insertion dans la loi organique relative aux partis politiques des critPres tendant B favoriser leur consitution sur des projets de sociJtJ fiables ;

- L'octroi aux partis politiques d'une subvention de l'Etat afin de leur permettre de s'investir pleinement dans le processus Jlectoral.

## **ATELIER IV: LA SOCIETE CIVILE ET LE PROCESSUS DE DEMOCRATISATION**

Dans cet atelier, les participants ont jugJ nJcessaire de recentrer le thPme en l'intitulat {place et contribution de la sociJtJ civile dans le processus Jlectoral}.

Ils ont briPvement fait ressortir le r^le d'arbitre que la sociJtJ civile peut jouer et est appelJ B jouer en s'interposant entre l'Etat et les partis politiques. Les dJbats se sont ensuite orientJs autour d'une Jtude critique des structures et des activitJs des ONG oeuvrant pour la promotion de la

démocratie et des droits de l'Homme en Centrafrique. De cette étude, il ressort certes des acquis (II) mais également des différents (II) qu'il convient de corriger par des propositions.

## **I - LES ACQUIS**

Ils portent essentiellement sur:

- L'expérience acquise par les ONG dans l'encadrement des populations,
- La participation et l'implication significatives des ONG dans le règlement pacifique de la crise politico-militaire survenue en R.C.A. par les médiations, les meetings, marches pacifiques, journées de prières, etc;
- L'exécution des programmes de sensibilisation, de formation et d'éducation civiques à Bangui et dans les villes des provinces en prévision aux élections législatives (organisation et animation des ateliers de formation des formateurs, des candidats aux législatives, réalisation et production de films économiques, de bandes dessinées, de pièces théâtrales, de missions radio-télévisées ainsi que des meetings de sensibilisation).
- La participation de la société civile à la CEMI en qualité de membres observateurs,
- L'organisation et l'animation des ateliers de formation des femmes candidates aux législatives et des jeunes dans le domaine de l'éducation civique,
- L'appui des ONG à l'encadrement des regroupements pour l'autopromotion de la population autour des activités communautaires.
- La participation des ONG aux ateliers de formation du NDI.

## **II - LES FAIBLESSES**

Elles sont liées à la réalisation des objectifs des ONG. Ce sont essentiellement :

- L'absence de moyens financiers
- Le manque de qualification et de dévouement de certains responsables des ONG.
- Les difficultés d'accès aux médias publics,
- L'insuffisance de micro projets pour le renforcement de la démocratie à la base.
- Le non-respect du principe de neutralité par certaines ONG dans la résolution des conflits,
- L'existence de nombreuses ONG non-opérationnelles et poursuivant parfois les mêmes objectifs.
- La concentration des activités au niveau de la capitale.

### **Par rapport aux élections, on notera entre autres :**

- L'absence d'une structure de coordination (observatoire) des ONG impliquées dans le processus électoral.
- Le défaut de maîtrise par les membres des ONG des textes fondamentaux (constitutions, code électoral...)
- L'insuffisance de formation des membres des ONG,
- Le manque d'outils didactiques appropriés au domaine électoral (Codes, Constitution, Guides, Manuels...)
- Le chevauchement des activités de sensibilisation et de formation avec les campagnes électorales lors des dernières législatives. Ce qui a eu pour conséquence de relativiser l'impact de ces ateliers.

## **RECOMMANDATIONS**

Face à toutes ces difficultés, les participants font les propositions et recommandations suivantes aux ONG, aux pouvoirs publics, à la Communauté Internationale et au NDI.

### **\* AUX ONG**

- La création des collectifs d'ONG poursuivant les mêmes objectifs afin de rendre leurs interventions plus efficaces;
- Le respect de la stricte neutralité vis-à-vis des acteurs politiques du processus électoral ;
- La recherche de leur autopromotion à travers des activités génératrices de revenus, le recouvrement de leurs capacités et la recherche de subventions;
- La poursuite et l'intensification des activités de formation, la sensibilisation d'éducation civiques en faveur de la population Centrafricaine pour mieux assoir les bases d'une véritable démocratie et de la culture de la paix.
- La formation de leurs membres aux techniques électorales et à l'observation des élections.
- L'implication à tous les niveaux du processus électoral.

### **\*AUX POUVOIRS PUBLICS**

- Faciliter aux ONG l'accès aux médias d'Etat afin de leur permettre d'exécuter de manière efficace leur mission d'information et de sensibilisation.
- L'octroi aux ONG de subvention pour la réalisation de leurs activités de sensibilisation.

### **\*A LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE**

- L'intensification de l'aide aux ONG impliquées dans le processus électoral pour des activités de formation et d'éducation civique
- L'appui au renforcement des capacités humaines, techniques et institutionnelles des ONG pour une plus grande efficacité.

### **\*AU NDI**

- L'implication dans tout le processus des prochaines élections présidentielles afin d'aider la RCA à organiser ces élections dans la transparence.
- La mise en oeuvre d'un programme de formation des membres de la nouvelle CEMI, des partis politiques, des ONG et de tous les acteurs de la vie politique.

## **RECOMMANDATIONS SPECIALES**

Deux recommandations spéciales ont été adoptées par la Commission:

### **Recommandation spéciale 1 :**

Considérant l'importance de la formation et de l'éducation civique reconnue par tous les acteurs, Considérant le rôle joué par les représentants de la société civile, ONG et Associations Nationales lors des élections législatives passées.

La commission recommande que :

Les autorités et la communauté internationale aident la société civile à assurer la formation et l'éducation civiques de façon permanente en les dotant de tous les moyens nécessaires.

### **Recommandation spéciale 2 :**

Considérant les chevauchements constatés lors des dernières élections législatives, entre les campagnes électorales (politique) et les activités de formation et de sensibilisation électorale.

La commission recommande que :

Les activités de formation et d'éducation civiques pour les prochaines élections présidentielles démarrent immédiatement afin de permettre aux électeurs et à la population Centrafricaine en général de mieux s'imprégner des éléments rudimentaires d'une véritable démocratie et d'une culture de la paix.

## **ATELIER V: L'APPUI DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE**

Les participants à cet atelier ont analysé le rôle joué par la Communauté internationale dans le processus électoral de 1998 autour de trois points :

- I - LE ROLE DE LA MINURCA
- II - LE ROLE DES BAILLEURS DE FONDS
- III - LE ROLE DES OBSERVATEURS INTERNATIONAUX

### **En ce qui concerne le rôle de la MINURCA**

Les participants ont unanimement reconnu qu'elle a joué un rôle majeur dans la préparation et l'organisation des élections législatives. Cette contribution qui a été déterminante aux succès de ces consultations a revêtu quatre formes à savoir :

- L'appui technique de l'unité électorale,
- L'appui en matière de sécurité,
- L'appui logistique,
- L'appui de la Radio MINURCA en matière de formation et d'information.

Dans la perspective des élections présidentielles à venir et des futures élections qui seront organisées par les autorités Centrafricaines, les participants ont convenu de la nécessité pour l'Etat et les acteurs politiques Centrafricains de renforcer leur rôle.

### **En ce qui concerne les Bailleurs**

Des remerciements et des félicitations ont été adressés aux Bailleurs de fonds pour leur appui et la prise en charge totale des dépenses électorales. Cependant, les participants ont toutefois souligné que cet appui devrait intervenir en complément et non en substitution de l'apport de l'Etat Centrafricain dont ils ont déploré l'absence de contribution financière. En outre, la complexité des procédures de

dJcaissement des fonds au niveau de PNUD a JtJ dJcriJe voire remise en cause. Sur ce dernier point, les Bailleurs sont intervenues pour faire valoir que cette procJdure prJsentait un caractPre universel et qu'elle garantissait un bon usage des ressources financPres. Ils ont rappelJ par ailleurs les recommandations formulPres en Septembre 1998 par la CommunautJ des bailleurs de fonds afin de renforcer la transparence des opJrations Jlectorales.

Enfin, les participants ont relevJ le fait qu'il y a eu une absence totale de volontJ politique de l'Etat de faciliter les t>ches de la CEMI.

### **En ce qui concerne la Mission d'Observation**

Les participants se sont fJlicitJs de la prJsence et la participation des observateurs Internationaux aux scrutins des 22 Novembre et 13 DJcembre 1998.

L'accent a particuliePrement JtJ mis sur le concours des observateurs inernationaux dont la prJsence B contribuJ B modJrer les tensions et B garantir la transparence des opJrations Jlectorales. Cependant, les participants ont dJplorJ l'absence d'Observateurs Nationaux.

### **RECOMMANDATIONS**

#### **\* A la MINURCA**

ConsidJrant l'apport dJcisif de la MINURCA dans l'organisation des Jlections Jgislatives de 1998, les participants recommandent :

- La prolongation de son mandat au moins jusqu'aux Jlections prJsidentielles de 1999 ;
- L'intensification des Jmissions de sensibilisation Jlectorale et d'Jducation civique sur RADIO MINURCA.
- L'assistance de RADIO MINURCA dans la mesure du possible B la Radio Centrafrique.

-

#### **\* Aux pouvoirs publics :**

- L'opJrationalitJ de la CEMI par la rJduction de ses effectifs et l'association B ses travaux, des compJtences techniques issues des dJpartements ministJriels concernJs (MinistPre de l'Administration du Territoire, de la DJfense Nationale, des Transportsm du Plan, de la Communication).
- Le renforcement du r^le de l'Etat par l'Jlaboration d'un plan de sJcuritJ associant toutes les parties concernJes ainsi que l'augmentation des effectifs du contingent FACA qui pourrait se dJployer aux c^tJs de la MINURCA sur le terrain.
- L'inscription des dJpenses Jlectorales au budget de l'Etat pour l'exercice 1999.
- La transmission des dossiers de financement complJmentaires aux Bailleurs de fonds six (6) mois avant la date du scrutin.
- La formation des membres de la future CEMI aux procJdures des Bailleurs de fonds.
- L'Jdiction et l'application des sanctions B l'encontre des auteurs de tout dJtournement.
- La prise en compte par les autoritJs Nationales des recommandations des Bailleurs de fonds prJsentJes B la CEMI en Septembre 1998 et portant essentiellement sur :
  - le dJpot des candidatures
  - les cartes d' Jlecteur
  - les procPs-verbaux
  - la conservation du matJriel Jlectoral
  - la systJmatisation des rJsultats.
- La prise en compte des conclusions des rapports de mission d'observations.
- La reconnaissance juridique du r^le des reprJsentants des partis et des candidats dans l'obseration des opJrations Jlectorales ;

#### **\* Aux Observateurs Internationaux :**

Considérant le rôle des Observateurs dans tout processus électoral.

Considérant que la présence des observateurs est un élément qui permet de garantir la crédibilité et la transparence du processus,

Considérant la nécessité en matière d'observation électorale d'allier la connaissance du terrain et l'expertise étrangère ;

**Les participants recommandent :**

- Le renforcement du rôle des Observateurs Nationaux notamment par des programmes réguliers de formation;
- Le développement d'une meilleure coordination entre les Observateurs Nationaux et Internationaux ;
- La mise en place lors des prochaines consultations des équipes mixtes composées d'Observateurs Nationaux et Internationaux
- La prolongation du séjour des Observateurs Internationaux afin de suivre la période post-électorale.

### **III - CONCLUSION**

La synthèse des différentes propositions faites par les députés lors des ateliers fait ressortir les principales recommandations qui suivent.

Nous, participants à l'atelier d'évaluation du processus électoral en République Centrafricaine organisé par le National Democratic Institute (NDI) à Bangui les 25 - 26 et 27 Janvier 1999,

- Considérant l'avancement récent du processus de démocratisation en Centrafrique,
- Considérant que les élections sont un attribut essentiel de la souveraineté nationale,
- Convaincus de ce que les élections crédibles, justes et transparentes sont un gage de paix sociale, d'unité nationale et créent un environnement propice au développement économique,
- Considérant le rôle des observateurs notamment des observateurs internationaux dont la présence contribue à garantir la transparence des élections,
- Considérant la faiblesse des ressources de la Centrafrique,
- Considérant le taux élevé d'analphabétisme en RCA et la nécessité de l'éducation et la formation civique,
- Considérant l'apport décisif de la Communauté Internationale à travers les Bailleurs de fonds, la MINURCA et certaines Organisations Non Gouvernementales dont le NDI à la réussite des élections en RCA,
- Tirant les leçons des élections législatives des 22 Novembre et 13 Décembre 1998,

### **LA SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS**

#### **\* Aux pouvoirs publics:**

#### **1 - Par rapport au processus en général**

- La révision sans délai des listes électorales,
- La fixation de la date de la tenue des élections présidentielles à venir.

#### **2 - Par rapport au cadre juridique**

- De veiller à la stricte application des lois et règlements.

- De procéder au toilettage des différents textes afin de les harmoniser.
- De compléter le code électoral afin d'en combler les lacunes et d'harmoniser certaines dispositions contradictoires notamment par la modification de certains articles et l'ajudiction des textes subséquents.
- De réviser la loi organique sur les partis politiques afin d'adapter les dispositions au contexte actuel.
- De modifier le décret portant organisation et fonctionnement de la CEMI dans l'optique du renforcement de ses capacités.
- De modifier le décret portant découpage électoral et d'associer la CEMI et les autres structures compétentes au nouveau découpage.
- D'insérer dans les lois et règlements des dispositions interdisant tout jeu et ce, pour une période donnée, des systèmes et alliances de nature à fausser le jeu démocratique.

### **3 - Par rapport au cadre institutionnel**

- De mettre en place dans les meilleurs délais la nouvelle CEMI.
- D'ajuster sa structure afin de la rendre plus opérationnelle.
- De solliciter l'appui du NDI et des autres organismes à la formation des membres de la nouvelle CEMI et des Agents Electoraux aux techniques d'administration des élections, aux procédures des Bailleurs de fonds...
- De clarifier les rôles des élus à la CEMI et au Ministre Chargé de l'Administration du Territoire.
- De limiter la prolifération des partis politiques en prévoyant pour leur constitution des critères de représentativité.
- De prendre en compte les recommandations des Bailleurs de fonds relatives :
  - 1) au dépôt des candidatures,
  - 2) à la distribution des cartes d'électeur,
  - 3) à la transmission des procès-verbaux,
  - 4) à la conservation du matériel électoral et,
  - 5) à la systématisation des résultats.
- D'accorder des subventions aux partis politiques afin de leur permettre de remplir le rôle qui leur est dévolu
- De demander la prorogation du mandat de la MINURCA jusqu'aux prochaines élections présidentielles.
- D'appuyer les ONG dans l'exécution de leurs programmes de formation et de sensibilisation des électeurs
- De prévoir sur le budget de l'Etat le financement des élections.

### **\* A la communauté internationale**

## **1 - Aux Bailleurs de fonds**

- D'intensifier leur aide **B** la consolidation de la **J**mocratie en Centrafrique , poursuivre l'aide aux ONG dans les activitJs d'**J**ducation de formation et d'information des **J**lecteurs.
- De poursuivre leur aide **B** l'Etat Centrafricain pour l'organisation des **J**lections et la consolidation du processus de **J**mocratisation.

## **2 - A la MINURCA**

- Apporter, au cas oJ son mandat serait prorogJ, le m<sup>L</sup>me appui **B** la RCA pour les **J**lections prJsidentielles,
- D'intensifier les **J**missions de sensibilisation et d'**J**ducation des **J**lecteurs sur Radio-MINURCA.

## **3 - Au NDI**

- De tout mettre en oeuvre pour assurer la prJsence de son **J**quipe en RCA pour la prJparation des prJsidentielles,
- De continuer et diversifier ses projets d'appui au processus **J**lectoral en Centrafrique
- De mettre en place un programme de formation :
  - pour les membres de la nouvelle CEMI
  - pour tous les acteurs de la vie politique (partis politiques, mJdias, armJe...)

### **\* Aux partis politiques**

- De s'investir davantage dans la formation, l'information et la sensibilisation de leurs militants aux idJaux de la **J**mocratie.
- De recentrer leurs activitJs sur les projets de sociJtJ et non sur des donnJes **B** caractPre rJgionaliste.

### **\* A la sociJtJ civile, principalement aux ONG**

- De se consacrer **B** la poursuite de leurs objectifs en observant la stricte neutralitJ vis **B** vis des acteurs politiques du processus **J**lectoral.
- D'oeuvrer **B** leur auto-promotion **B** travers des activitJs gJnJratrices de revenus, le recouvrement de leurs c^tisations et la recherche de subventions.
- D'**J**laborer et de mettre **B** exJcution dans les meilleurs delais des projets et programmes d'**J**ducation civique.